

Madame, Monsieur,

Du 10 juin au 10 juillet, la France accueille l'UEFA EURO 2016™ de football. Saint-Étienne accueillera 4 matchs au stade Geoffroy-Guichard :

Mardi 14 juin (21 heures) : Portugal – Islande

Vendredi 17 juin (18 heures) : République Tchèque – Croatie

Lundi 20 juin (21 heures) : Slovaquie – Angleterre

Samedi 25 juin (15 heures) : 1/8 è de finale.

Pour des raisons de sécurité et de gestion des flux, tant automobiles que piétons, plusieurs périmètres de sécurité sont mis en place lors des 4 jours de match.

Périmètre 1. (rouge sur la carte) A proximité immédiate de l'enceinte du stade Geoffroy Guichard, ce périmètre est fermé pour toute la durée de la compétition du 10 juin au 10 juillet.

Accès

L'accès piéton sera autorisé les jours de match exclusivement aux seuls détenteurs de billets. Sur l'ensemble de la durée de la compétition, seules les personnes et véhicules titulaires d'une accréditation délivrée par EURO 2016 SAS pourront y accéder.

A proximité de ce périmètre

Le stationnement sur les parkings P1, P3, P5, P6, P7, P8 et P8 bis ainsi que sur les parkings situés entre la rue de l'Artisanat et du Concept, et la rue de l'Innovation sera interdit:

- du lundi 13 juin 2016 à 00h00 au mercredi 15 juin 2016 à 02h00;
- du jeudi 16 juin 2016 à 00h00 au vendredi 17 juin 2016 à 24h00;
- du dimanche 19 juin 2016 à 00h00 au mardi 21 juin 2016 à 02h00;
- du vendredi 24 juin 2016 à 00h00 au samedi 25 juin 2016 à 24h00.

Périmètre 2. (bleu sur la carte) Ce périmètre sera mis en place 5 heures avant le coup d'envoi de la rencontre et 2 heures après la fin du match soit :

Mardi 14 juin 2016 à partir de 16 heures jusqu'à 2 heures le mercredi 15 juin 2016

Vendredi 17 juin 2016 à partir de 13 heures jusqu'à 23 heures

Lundi 20 juin 2016 à partir de 16 heures jusqu'à 2 heures le mardi 21 juin 2016

Samedi 25 juin 2016 à partir de 10 heures jusqu'à 21 heures

Circulation des véhicules

Seuls les véhicules autorisés par EURO 2016 SAS pourront entrer dans ce périmètre. Durant cette durée, la sortie des véhicules sera possible par un itinéraire imposé.

Stationnement

Le stationnement à l'intérieur du périmètre sera strictement interdit dans ces créneaux horaires.

Accès piéton

Ne pourront accéder à ce périmètre que les personnes suivantes :

- Les détenteurs d'un billet de match
- les riverains : sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance loyer, facture EDF/GDF) et d'une pièce d'identité en cours de validité
- les salariés des entreprises et des commerces : sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'une attestation nominative de l'employeur

Les arrêtés concernant ces dispositions sont consultables sur les sites internet :

- de la préfecture : www.loire.gouv.fr

- de la ville de Saint-Étienne : www.saint-etienne.fr

La Préfecture de la Loire, la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole vous remercient de votre compréhension.

ville de
Saint-Étienne
L'expérience design

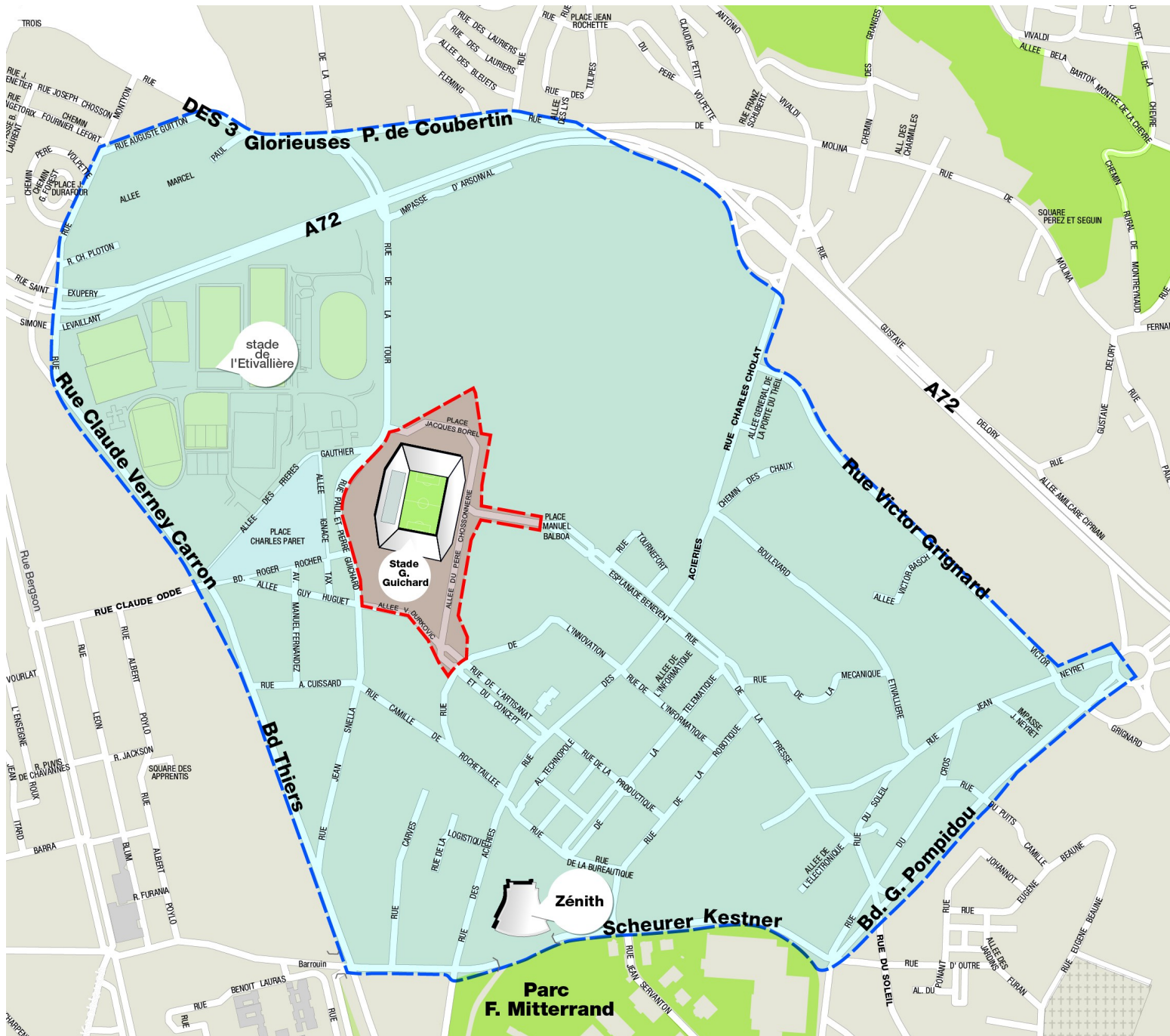


SAINT-ÉTIENNE
métropole
communauté urbaine

Contacts :

Tél. 04 77 48 77 48 / www.saint-etienne.fr

Tél. 04 77 48 48 48 / www.loire.gouv.fr



ville de
Saint-Étienne
 L'expérience design

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA LOIRE


SAINT-ETIENNE
métropole
 communauté urbaine

Contacts :

Tél. 04 77 48 77 48 / www.saint-etienne.fr
 Tél. 04 77 48 48 48 / www.loire.gouv.fr